

Ville de VAUCRESSON

Note de présentation synthétique du budget primitif 2021

Conseil municipal du 17 décembre 2020

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales, et notamment une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointe au budget primitif.

Sommaire

I. Le contexte financier 2021 pour la Ville de Vaucresson.....	3
II. Priorité du budget	3
III. Rappel des dotations et péréquations.....	3
IV. Détails des sections de fonctionnement et d'investissement.....	4
A) Le budget de fonctionnement	
- Les dépenses	
- Les recettes	
B) Le budget d'investissement	
- Les dépenses	
- Les recettes	
V. Endettement de la Commune.....	8
VI. Principaux ratios.....	9

I. Le contexte financier 2021 pour la Ville de Vauresson

Le budget de l'année 2021 se construit dans un environnement complexe en évolution permanente. A ce titre, l'exercice budgétaire 2021 doit tenir compte tout à la fois d'un contexte sanitaire durablement incertain et d'évolutions fiscales majeures (plan de relance, suppression de la taxe d'habitation, évolution de l'intercommunalité) qui impacteront l'équation financière des communes à moyen et long terme.

Plus précisément concernant la crise sanitaire, il n'a pas été tenu compte d'un impact spécifique sur la commune en l'absence de visibilité sur les répercussions résiduelles possibles. L'impact indirect éventuel de la baisse de la fiscalité économique affectera en premier lieu les ressources de l'intercommunalité (CFE/CVAE).

II. Priorités du budget

Le budget 2021 est marqué par la poursuite d'une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement et par des efforts d'amélioration des recettes de la Ville à taux de fiscalité inchangée.

On notera que les charges propres de la Ville (hors péréquations) se montent à 11 467K€ contre 11 485K€ au BP 2020.

Les Vauressonnais vont continuer à bénéficier de la suppression progressive de la taxe d'habitation, compensée par l'Etat au niveau du budget municipal.

L'excédent de fonctionnement comptable du budget primitif 2021 est prévu à 669K€. Pour mémoire, il était de 594K€ au BP 2020.

L'autofinancement (excédent de fonctionnement + amortissements) s'élève à 1 119K€ contre 1 044K€ au BP 2020.

Le programme d'investissement est ambitieux avec en particulier les projets médiathèque et rénovation de deux terrains de sport du Haras Lupin. Il s'élève à 5 704K€.

Il est financé grâce aux résultats de fonctionnement de l'année et aux subventions de l'Etat, de la région, du département et de la métropole, sans recours à l'emprunt. Il nécessite en complément une reprise de résultats antérieurs pour un montant de 891K€ (inscrit en emprunt d'équilibre dans le budget).

III. Rappel des dotations et péréquation

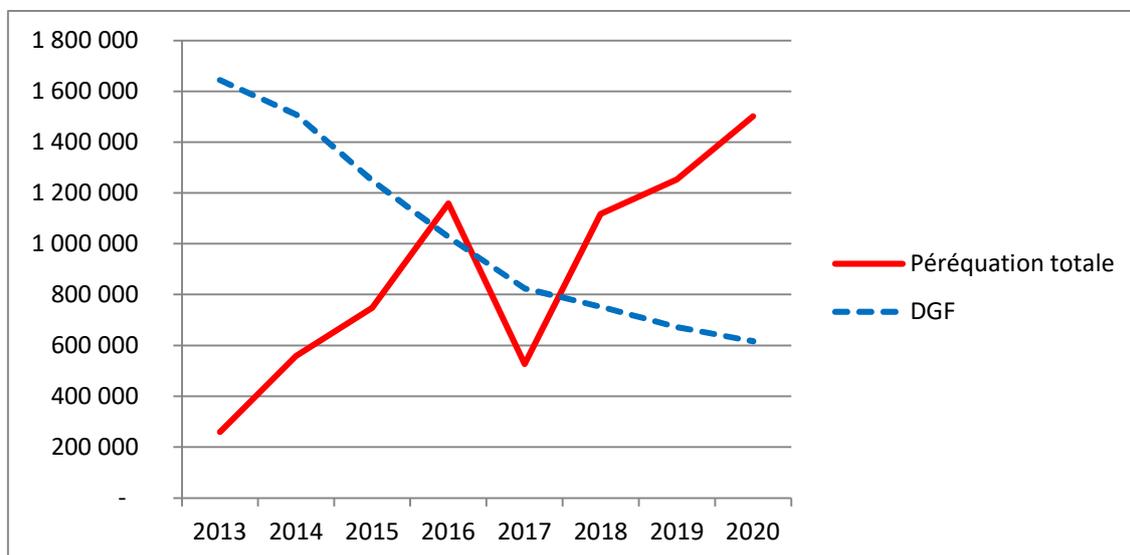
La Ville devrait continuer à subir un prélèvement sur ses ressources propres au titre des mécanismes de dotations et péréquations.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) de la ville baisse en moyenne de 100 k€ par an depuis 4 ans. La DGF 2021 est inscrite au budget en baisse de 51K€ pour s'établir à 566K€.

Les charges de péréquation poursuivent en parallèle leur progression. Le montant cumulé du fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF) et du fonds national de péréquation des

ressources intercommunales et communales - part communale - (FPIC) est inscrit au budget à 1 600K€, en hausse de 98K€ par rapport à l'exécution 2020, soit une péréquation multipliée par 6 en 7 ans.

Le tableau, ci-dessous, illustre l'effet de ciseau subi par la ville dans ces deux domaines.



IV. Détails des sections de fonctionnement et d'investissement

A) Le budget de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre en réel à 14 173K€ contre 13 929K€ au BP 2020.

Fonctionnement (en €)	CA 2019	BP 2020	BP 2021	BP 21/BP 20
Recettes réelles de fonctionnement	14 548 624	13 929 620	14 173 383	1,75%
Dépenses réelles de fonctionnement	12 472 098	12 885 884	13 067 663	1,41%

1) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement se répartissent entre les opérations réelles pour 13 067K€, les opérations d'ordre pour 450K€ et le virement à la section d'investissement pour 669K€.

Fonctionnement (en €)	CA 2019	BP 2020	BP 2021	BP 21/BP 20
Total dépenses de fonctionnement	13 342 199	13 929 620	14 186 459	1,84%
011 Charges à caractère général	3 312 613	3 478 382	3 435 613	-1,23%
012 Charges de personnel	4 931 329	5 263 897	5 427 440	3,11%
014 Atténuation de produits	1 252 284	1 400 000	1 600 000	14,29%
65 Autres charges de gestion courante	2 466 726	2 525 220	2 441 680	-3,31%
66 Charges financières	189 112	184 155	156 000	-15,29%
67 Charges exceptionnelles	320 034	34 230	6 930	-79,75%
Sous-total dépenses réelles de fonct.	12 472 098	12 885 884	13 067 663	1,41%
042 Opérations d'ordre	870 101	450 000	450 000	0,00%
023 Virement à la section d'investissement		593 736	668 797	12,64%

Les charges à caractère général (chapitre 011) regroupent les achats-prestations de service, les fluides, les fournitures, mais également les contrats, les locations mobilières et immobilières, charges de copropriété, les dépenses d'entretien-réparations et maintenance, les dépenses d'honoraires et impôts et taxes.

Ce chapitre de dépenses est en diminution de 1,23% par rapport au budget 2020 en raison principalement de la baisse du poste fluides : il est prévu une économie sur la consommation de l'électricité de l'éclairage public compte tenu de la massification des travaux de passage en Led en 2021. Le poste honoraires, lié aux grandes opérations (médiathèque), explique une partie de la baisse.

Les charges de personnel (chapitre 012) progressent de 3,11%. Elles intègrent l'évolution de la carrière des agents, le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), les avancements de grade/d'échelon, des recrutements et l'harmonisation des régimes indemnitaires. Le projet de guichet unique et le regroupement des équipes par pôle devraient permettre d'optimiser l'organisation des ressources humaines de la municipalité à moyen terme.

Le chapitre 014 (atténuation de produits) concerne les fonds de péréquation : le fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF) prévu pour un montant de 550K€ et le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) prévu pour un montant de 1 050K€. Ce chapitre est en hausse de 14,29%.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) regroupent les contributions obligatoires, les subventions aux Centre Communal d'action Sociale (CCAS) et aux associations, les indemnités et cotisations des élus, les contributions aux syndicats de regroupement. Ce chapitre est en baisse de 3,31% en raison du nouveau périmètre des subventions aux associations (les subventions crèches ne transitent plus par les comptes de la ville).

Les charges financières (chapitre 66) concernent principalement les charges d'intérêts des emprunts pour 156K€. Ce poste est en diminution en raison du remboursement anticipé de l'emprunt souscrit auprès du Crédit Mutuel.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) regroupent les subventions aux personnes de droit privé (subventions vélos électriques) et les prix pour le Salon des Arts.

Les opérations d'ordre (chapitre 042) intègrent les dotations aux amortissements (450K€).

2) Les recettes de fonctionnement

Fonctionnement (en €)	CA 2019	BP 2020	BP 2021	BP 21/BP 20
Total recettes de fonctionnement	14 846 250	13 929 620	14 186 459	1,84%
013 Atténuation de charges	50 139	50 000	50 000	0,00%
70 Produits des services	1 976 625	1 702 073	1 765 190	3,71%
73 Impôts et taxes	10 090 639	9 942 447	10 382 599	4,43%
74 Dotations et participations	1 484 523	1 477 623	1 212 168	-17,96%
75 Autres produits de gestion courante	850 233	757 477	763 422	0,78%
76 Produits financiers	4	-	4	-
77 Produits exceptionnels	96 462	-	-	-
Opérations d'ordre	297 626	-	13 077	-

Le chapitre 013 (atténuation de charges) comprend les remboursements sur rémunérations et charges du personnel.

Les produits et services du domaine (chapitre 70) regroupent les redevances d'occupation du domaine public, les concessions cimetières et les facturations aux utilisateurs et les remboursements des mises à disposition de personnel pour les compétences dévolues à POLD. Ce chapitre progresse de 3,71% notamment en raison de la prise en compte de nouveaux périmètres de mise à disposition du personnel à POLD.

Les impôts et taxes (chapitre 73) évoluent avec la revalorisation des bases de valeurs locatives de 1%. A prélèvements constants pour les contribuables, les taux de fiscalité évoluent sous l'effet de la réforme de la taxe d'habitation et d'un transfert décidé par la Ville :

- La taxe d'habitation est supprimée, la part départementale de la taxe foncière (7,08%) est transférée à la ville en compensation,
- Le taux de TEOM est réduit de 0,96% et compensé par une progression similaire du taux de la taxe foncière, mouvement préliminaire à l'harmonisation des taux de TEOM au sein de POLD.

Au total, le taux communal de la taxe foncière passe de 11,86% à 19,90%.

Les droits de mutation sont retenus pour un montant de 1 050K€, correspondant à la moyenne des cinq dernières années.

Les dotations et participations (chapitre 74) sont en recul de 17,96%, en raison principalement de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) estimée à 566K€, la baisse du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle et le nouveau périmètre de la convention territoriale globale de la CAF.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) sont stables à +0,78%.

B) Le budget d'investissement

Investissement (en €)	CA 2019	BP 2020	BP 2021	BP 21/BP 20
Recettes réelles d'investissement	2 488 029	1 767 205	3 694 133	109,04%
Dépenses réelles d'investissement	3 953 192	3 894 335	5 690 909	46,13%
Résultat d'investissement	- 1 465 163	- 2 127 130	- 1 996 777	

1) Les dépenses d'investissement et grandes opérations

Les investissements sont en progression par rapport à la moyenne des années précédentes.

Investissement (en €)	CA 2019	BP 2020	BP 2021	BP 21/BP 20
Total dépenses d'investissement	4 330 020	3 894 335	5 703 986	46,47%
Investissements courants	1 369 664	1 518 335	1 815 957	19,60%
Acquisitions immobilières, surcharges foncières	415 714	386 100	406 100	5,18%
Opérations d'ordre	376 828	-	13 077	-
Grandes opérations	2 167 814	1 989 900	3 468 852	74,32%

Les grandes opérations budgétées pour 2021 s'élèvent à 3 468K€, dont :

- Hôtel de Ville : 63K€ (début des études)
- Aménagement du Centre-Ville : 21K€
- Création de terrains synthétiques sur le site du Haras Lupin : 1 480K€ (études et travaux)
- Médiathèque : 1 345 k€ (poursuite des études et début des travaux)
- Enfouissement avenue Joffre : 266K€
- Aménagement du cimetière : 278K€
- Tennis couverts : 15K€ (études)

Travaux dans les bâtiments :

- Pose de pompes à chaleur
- Travaux dans la section bébé de la crèche municipale
- Pose d'alarmes intrusions sur divers sites

Travaux de voirie et éclairage :

Les travaux de voirie ont été réduits pour accélérer les travaux de rénovation de l'éclairage public et d'installation d'équipements d'éclairage à leds (550 K€), ceux-ci devant générer des économies de fonctionnement à court terme.

Travaux de vidéoprotection :

Une mise aux normes et une extension de la vidéoprotection sont prévues pour un budget de 144K€.

2) Les recettes d'investissement

Investissement (en €)	CA 2019	BP 2020	BP 2021	BP 21/BP 20
Total recettes d'investissement	3 437 332	3 894 335	5 703 986	46,47%
13 Subventions d'investissement	1 190 689	1 185 705	3 190 768	169,10%
16 Emprunts	847 362			-
10 Dotations	428 042	480 000	394 827	-17,74%
165 Dépôts et cautionnements	3 876	1 000	1 000	0,00%
21 Immobilisations corporelles	1 917	-	-	-
23 Immobilisations en cours	16 142	-	-	-
275 Autres immos financières	-	-	7 538	-
024 Produits des cessions d'immobilisations	-	100 500	100 000	-0,50%
021 Virement à la section de fonctionnement	-	593 736	668 797	12,64%
040 Opérations d'ordre	949 303	450 000	450 000	0,00%
Emprunt d'équilibre		1 083 395	891 057	-17,75%

Les subventions obtenues ou en cours d'obtention

Les grandes opérations et les investissements courants bénéficient de subventions auprès des partenaires financiers de la Ville : CAF, Préfecture (DSIL), Région, Etat (DRAC), Département, MGP (FIM et FNIM), Ademe, etc.

La recherche de subventions est intensifiée pour optimiser le montant net des investissements pour la Ville. Au global, le taux de subventions de l'année 2021 est prévu à hauteur de 60 % des investissements contre 34% au BP 2020 et 25% sur les exercices antérieurs.

Les autres recettes

Plusieurs autres recettes viennent équilibrer la section d'investissement : le FCTVA (Fonds de compensation de la TVA), les amendes de police, la taxe d'aménagement, les amortissements, les produits de cessions immobilières, la redevance R2 d'éclairage et l'excédent de fonctionnement.

Un emprunt d'équilibre est inscrit pour le budget primitif 2021 pour un montant de 891K€, contre 1 083K€ prévu au budget primitif 2020. Comme ces dernières années, cet emprunt d'équilibre sera annulé à l'occasion de l'affectation des résultats du compte administratif 2020.

V. Endettement de la ville de Vaucresson

Au 31 décembre 2020, l'encours de la dette sera de 3 455 K€, soit 384€ par habitant, à comparer à la moyenne nationale de la strate de 828€ par habitant et à la moyenne départementale de 1 360€ par habitant.

Cet encours correspond à l'emprunt souscrit en 2009 pour l'acquisition des terrains du Haras Lupin. Il se termine en 2034.

L'annuité d'emprunt en capital et intérêts de l'année 2021 s'élèvera à 341K€, en baisse par rapport à l'annuité 2020, compte tenu du remboursement anticipé de l'emprunt souscrit auprès du Crédit mutuel pour la rénovation de l'église.

VI. Principaux ratios

	Informations financières – Ratios	Valeurs BP 2021	Moyennes nationales de la strate - <i>Données 2019 Source Bercy Collectivités</i>	Moyennes départementales - <i>Données 2019 Source Bercy Collectivités</i>
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 453 €	1 037 €	1 948 €
2	Produit des impositions directes/population	908 €	500 €	839 €
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 576 €	1 181 €	2 114 €
4	Dépenses d'équipement brut/population	527 €	370 €	568 €
5	Encours de la dette/population	384 €	828 €	1 360 €
6	Dotation globale de fonctionnement/population	63 €	152 €	89 €
7	Dépenses de personnel/ Dépenses réelles de fonctionnement	41,53%	56,57 %	51,35 %